



Département du Lot

Arrondissement de GOURDON

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 octobre 2023 à 20h30

Le mercredi 11 octobre 2023 à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le mercredi 04 octobre 2023, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadège GOMEZ, Maire.

Présents : Nadège GOMEZ, Pierre SEGOL, Daniel SOUT, Sophie OGNOV, Alexandra DUDON, Anaïs LAVILLE-SOUSA, Jérôme MAISONHAUTE, Carine MONETTI,

Excusés : Hervé SUDRES (pouvoir à Anaïs LAVILLE-SOUSA)

Absents :

Formant la majorité des membres en exercice.

Tous les autres membres présents sont autorisés à prendre part à l'ensemble des votes de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Alexandra DUDON est désignée secrétaire de séance

Ordre du jour :

- | | |
|-------------------|--|
| N° 1 - 11/10/2023 | Délibération modificative virement au compte 2804183 |
| N° 2 - 11/10/2023 | Délibération révision du schéma communal d'assainissement |
| N° 3 - 11/10/2023 | Délibération opération de sécurisation BT sur EP du Bourg |
| N° 4 - 11/10/2023 | Délibération don d'un terrain à la commune par Mr et Mme JONES |
| N° 5 - 11/10/2023 | Délibération subvention exceptionnelle comité des fêtes |
| | Questions diverses |

Approbation du procès-verbal de la précédente séance

Le procès-verbal de la séance du 24/08/2023, transmis aux élus par email est soumis à approbation.

La maire demande aux membres présents de confirmer qu'ils ont bien reçu et lu le procès-verbal, et si ils ont des questions ou des modifications à apporter.

Les membres présents confirment l'avoir reçu et n'ont pas de question.

Aucune modification n'est demandé.

L'approbation est soumise au vote des membres présents lors de la séance du 24/08/2023.

POUR 4	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------------	-----------------	---------------------

L'an deux mil vingt-trois et le onze octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme GOMEZ Nadège, Maire.

Présents : Nadège GOMEZ, Pierre SEGOL, Daniel SOUT, Sophie OGNOV, Alexandra DUDON, Anaïs LAVILLE-SOUSA, Jérôme MAISONHAUTE, Carine MONETTI,

Excusés : Hervé SUDRES (pouvoir à Anaïs LAVILLE-SOUSA)

Absents :

Objet : abonder le compte 2804183 éclairage public plan d'eau

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à la section d'investissement		2 185.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		2 185.00 €
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement	2 185.00 €	
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections	2 185.00 €	
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	2 185.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	2 185.00 €	
R 2804183 : Amort. subv org. publics divers-Projets infrastr.intérêt natio		2 185.00 €
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections		2 185.00 €

POUR 9 (unanimité) CONTRE 0 ABSTENTION 0

L'an deux mil vingt-trois et le onze octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme GOMEZ Nadège, Maire.

Présents : Nadège GOMEZ, Pierre SEGOL, Daniel SOUT, Sophie OGNOV, Alexandra DUDON, Anaïs LAVILLE-SOUSA, Jérôme MAISONHAUTE, Carine MONETTI,

Excusés : Hervé SUDRES (pouvoir à Anaïs LAVILLE-SOUSA)

Absents :

Il a été engagé une révision du schéma communal d'assainissement afin de répondre au mieux aux besoins à venir des administrés de la commune,

Considérant que le schéma d'assainissement communal élaboré il y a plusieurs années n'est plus adapté,

Considérant que la commune a transféré sa compétence assainissement collectif au syndicat AQUARESO sis 13 avenue de la gare 46700 Puy l'Evêque,

Vu l'étude et la proposition de zonage réalisées par AQUARESO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le projet de révision du schéma communal d'assainissement et mandate Mme la Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaire en vue de réaliser cet objectif, en collaboration avec AQUARESO,

Autorise Mme la Maire à prendre l'arrêté de mise à l'enquête publique.

POUR 9 (unanimité) CONTRE 0 ABSTENTION 0

L'an deux mil vingt-trois et le onze octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme GOMEZ Nadège, Maire.

Présents : Nadège GOMEZ, Pierre SEGOL, Daniel SOUT, Sophie OGNOV, Alexandra DUDON, Anaïs LAVILLE-SOUSA, Jérôme MAISONHAUTE, Carine MONETTI,

Excusés : Hervé SUDRES (pouvoir à Anaïs LAVILLE-SOUSA)

Absents :

Mme la Maire, après avoir ouvert la séance, présente le projet de l'éclairage public cité en objet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

1. approuve le projet d'éclairage public réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Energies du Lot,
2. souhaite que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année,
3. s'engage à participer à cette opération, conformément au devis présenté par la FDEL, cette participation étant nette de TVA et à financer cette dépense sur le budget communal au compte 20415
4. autorise Mme la Maire à signer tous les documents concernant cette opération.

POUR 9 (unanimité)	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------------------------	-----------------	---------------------

L'an deux mil vingt-trois et le onze octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme GOMEZ Nadège, Maire.

Présents : Nadège GOMEZ, Pierre SEGOL, Daniel SOUT, Sophie OGNOV, Alexandra DUDON, Anaïs LAVILLE-SOUSA, Jérôme MAISONHAUTE, Carine MONETTI,

Excusés : Hervé SUDRES (pouvoir à Anaïs LAVILLE-SOUSA)

Absents :

Mme la Maire informe le conseil municipal que Mr JONES Michaël et Mme JONES Pamela, domiciliés 46800 Porte-du-Quercy et propriétaire d'un terrain sur la commune de Frayssinet le Gélat, souhaite faire don à la commune de leur terrain situé au lieu-dit Laborie et cadastré sous le n° 1084 section D d'une contenance de 7 a 27 ca.

Vu le code général des collectivités locales et notamment son article L2242-1

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 11 avril 1957

Mme la Maire demande au conseil municipal de bien vouloir accepter ce don.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

D'accepter le don de Mr et Mme JONES

Autorise Mme la Maire à signer tous les documents nécessaires pour l'acquisition de ce don.

POUR 9 (unanimité)	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------------------------	-----------------	---------------------

L'an deux mil vingt-trois et le onze octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme GOMEZ Nadège, Maire.

Présents : Nadège GOMEZ, Pierre SEGOL, Daniel SOUT, Sophie OGNOV, Alexandra DUDON, Anaïs LAVILLE-SOUSA, Jérôme MAISONHAUTE, Carine MONETTI,

Excusés : Hervé SUDRES (pouvoir à Anaïs LAVILLE-SOUSA)

Absents :

Vu les comptes de la fête 2023 transmis par l'association, Mme la Maire propose au conseil municipal d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000,00 € (milles euros) à l'association « Comité des fêtes » afin de compenser les pertes liées à l'annulation du feu d'artifice d'août 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité demande à Mme la maire de verser la somme de 1 000,00 € à ladite association.

POUR 5	CONTRE 2 (Nadège-Daniel)	ABSTENTION 2 (Carine-Hervé)
---------------	---------------------------------	------------------------------------

Questions diverses

- Vérification poteaux incendie
- Enfouissement EP route de Villefranche : plan modifiés en cours d'élaboration. Si accords rapide des riverains, on peut espérer le commencement des travaux début 2024
- Subvention voyage scolaire : accord de principe mais vote après réception demande conforme
- Travaux salle des fêtes à prévoir : toiture / menuiseries / WC / sono
- Nettoyage des tables et chaises
- Nécessité de changer la serrure
- Poubelles de la place de l'école : supprimées par le SYMICTOM en raison d'un trop grand nombre de déchets provenant des communes de Dordogne.
- Point PLUi : la phase réglementaire est finit. Nous allons commencer la phase de zonage

Daniel

- salle des associations : le comité des fêtes a une salle dédié dans laquelle il ne peut pas être ajouté de prises car local fermé sans aération.

Daniel dit qu'il faut qu'ils finissent de ranger pour que l'on puisse récupérer l'ancienne salle pour les archives

Fin de séance à 22h30

APPROBATION

Le présent procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du Conseil Municipal présents au cours de la séance du 21 décembre (liste nominative en page 1) pour affichage en mairie le 22 décembre 2023 et diffusion sur le site internet de la commune.

La maire demande aux membres présents au cours de la séance du 11 octobre 2023 de confirmer qu'ils ont bien reçu par email le 19 décembre 2023 et lu le présent procès-verbal, et si ils ont des questions ou des modifications à apporter.

Les membres présents à la séance du 11 octobre 2023 confirment l'avoir reçu et n'ont pas de question.

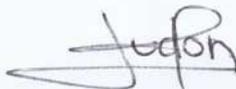
Aucune modification n'est demandé.

L'approbation est soumise au vote.

POUR	8	CONTRE	0	ABSTENTION	0
------	---	--------	---	------------	---

Approuvé le ...21 décembre 2023

Alexandra DUDON
Secrétaire de séance



Nadège GOMEZ
Maire

